

THÉRAPIE BRÈVE & STRATÉGIQUE · MODÈLE DE PALO ALTO

DERNIÈRE LIGNE DROITE

Derniers jours pour le tarif à 80 € au lieu de 100 €

Jusqu'au 31 août 2026 inclus

Journée du 12 septembre 2026 · Namur

Avec Vincent Gérard & Patrice Boscolo

Deux pionniers de la thérapie brève, en Belgique et en France



CTB FORMATION

Journée de sensibilisation · Samedi 12 septembre 2026 · Namur

MALTRAITANCE, **UNE VISION INTERACTIONNELLE.**

Cet article traitera de la maltraitance mais je voudrai le situer dans une perspective plus générale. En effet, les idées présentées ici sont l'expression d'un mode de pensée , issu de l'école de Palo Alto qui, à mon sens, interroge la manière habituelle d'aborder la plupart des phénomènes de criminalité.

Face a des fléaux aussi importants qui mettent à mal notre société et meurtrissent en priorité les individus les plus faibles et les plus innocents, à savoir les enfants, chacun aspire à une éradication pure et simple. Les mouvements populaires passés et actuels (qui se traduisent dans les marches blanches) constituent l'expression évidente de ce désir de solution et la pression exercée par les citoyens sur les pouvoirs en place apparaît comme tout à fait légitime, tant l'émotion est grande. Face à cette réaction de masse, nos politiciens sont mis en demeure d'apporter, d'urgence, des réponses à même d'apaiser et de rassurer la population.

Selon moi, cette urgence constitue le ferment favorisant l'apparition de propositions hâtives relevant d'une analyse simpliste de la situation. Dès lors, ces mesures ne pourront aboutir au résultat escompté et, de plus, elles court-circuitent le débat démocratique nécessaire pour aborder ces problèmes de société. Les risques de ce type de propositions se situent à trois niveaux au moins.

- d'abord, elles peuvent engendrer des effets néfastes, tant pour les délinquants et leurs victimes, que pour les personnes chargées de "traiter" le problème: travailleurs sociaux, psychologues et psychiatres d'une part, magistrats et avocats de l'autre.

- ensuite, elles risquent d'alimenter les attentes utopiques de la population en promettant l'impossible, ce qui, à terme, entraînera une désillusion des citoyens et renforcera la perte de confiance de ces derniers à l'égard du monde politique.

- enfin, l'inefficacité de ces mesures risque d'entraîner une attitude de plus en plus répressive et limitative des libertés individuelles, préparant ainsi le lit de l'extrême droite.

Loin de moi la prétention d'apporter des réponses définitives et univoques à des questions aussi complexes, je voudrais simplement attirer l'attention du lecteur sur certaines confusions afin que le problème apparaisse dans sa complexité et suscite le débat. Ne vaut-il pas mieux traiter les citoyens comme des individus responsables en mettant en lumière les diverses facettes du problème plutôt que de le simplifier à l'extrême en laissant supposer l'efficacité de solutions simplistes qui dissimulent mal les lacunes de notre société ?

Pour poser le problème, je m'appuierai sur les concepts de l'approche systémique et, notamment, sur les travaux de Gregory Bateson, qui a mis en évidence la structuration des relations humaines en différents "niveaux logiques". Avant d'aller plus loin dans l'exposé de mes idées, je vais donc présenter, le plus succinctement possible, ce concept qui constitue la clef de voûte de tout le raisonnement qui suit. Même si tout cela peut apparaître, au premier abord, comme un jeu intellectuel, j'essaierai de montrer toute l'importance de ses implications pragmatiques.

Issue des sciences mathématiques, la théorie des types logiques aborde la nécessaire distinction entre éléments et classes d'éléments. Si, en guise d'exemple, je prends tous les individus présentant une même particularité, disons les yeux bleus, je peux grouper ceux-ci en une classe, celle de tous les individus ayant les yeux bleus. Chacun des éléments d'une classe possède une série de propriétés dont la plus importante, dans l'exemple qui nous concerne, est la couleur bleue des yeux. Mais il en existe d'autres, le fait que tous ces membres sont des êtres humains, etc. La classe de ces individus possède, elle aussi, certaines propriétés qui ne sont pas les mêmes que celles des éléments; en effet, la classe en question n'a pas les yeux bleus pour la simple raison qu'elle n'est pas un être humain mais une abstraction. Elle n'est que le regroupement purement conceptuel d'un ensemble de personnes présentant une certaine particularité. Disons qu'elle n'est qu'une idée et chacun sait qu'une idée ne peut avoir des yeux, qu'ils soient bleus ou bruns.

Ainsi, il existe une forme de hiérarchisation entre les éléments, les classes d'éléments, voire les classes de classes d'éléments, une classe pouvant devenir elle-même élément d'une classe d'un niveau supérieur.

Toute la richesse de cette théorie réside dans la distinction des propriétés des éléments et de celles de la classe, car attribuer les propriétés des éléments

à la classe ou vice-versa induit une confusion. Ainsi, comme une famille ne peut avoir les yeux bleus, elle ne peut être maltraitante. Parler de familles maltraitantes équivaut à attribuer à l'ensemble familial une propriété d'un ou de plusieurs de ses membres.

Aspect global

Après cette brève présentation théorique, revenons au sujet qui nous concerne pour le regarder à la lumière de ce concept théorique.

Lorsqu'on veut se confronter au traitement de la maltraitance, la première difficulté consiste justement en une confusion de niveaux logiques. Traiter la maltraitance et traiter les individus maltraitants correspond à deux orientations très différentes. J'illustrerai mon propos en me référant à cette terrible maladie qu'est le cancer. Il n'est pas la même chose de traiter le cancer et de soigner les cancéreux. La tentative d'éradication du cancer se fait par la recherche et l'expérimentation, elle s'incarne dans le travail de chercheurs qui essayent de comprendre le processus de développement de la maladie et de trouver divers moyens qui permettront d'éviter son apparition ou son extension. Le traitement des cancéreux se traduit, lui, par une série d'actes spécifiques tels que la chirurgie ou la chimiothérapie, posés par des médecins et des infirmières. Ces soins sont dispensés de manière individuelle à chaque malade.

La distinction est de taille, car, alors que les premiers, les chercheurs, visent à éradiquer ou tout au moins à freiner le développement planétaire de la maladie, les seconds, les acteurs du corps médical tentent d'éradiquer où d'atténuer les effets de la maladie sur le corps de chaque malade. Le traitement du cancer a donc une portée générale, alors que celui des cancéreux a une portée individuelle. Dès lors, chacun peut comprendre que le traitement de chaque individu malade n'a pas pour objectif de faire disparaître le cancer de la surface de la terre: même s'il permettait de soigner chaque cas dépisté, il ne pourrait empêcher l'apparition de nouveaux malades.

En ce qui concerne la maltraitance, la même distinction doit être introduite, car, à défaut, le résultat de cette confusion de niveaux ne peut mener qu'à un échec retentissant. En effet, il est utopique d'imaginer que le traitement - que ce soit par la psychothérapie, la répression, le contrôle social... - de tous les auteurs d'actes de maltraitance, pourrait mettre un terme à l'existence même de la maltraitance. Alors que le traitement des maltraitants ne peut forcément

se produire qu'après les actes eux-mêmes, une solution à la maltraitance devrait nécessairement éviter l'apparition de nouveaux faits. Il est donc erroné de penser qu'empêcher les coupables de recommencer constitue une réponse significative et satisfaisante à ce type de problème.

Si elle paraît assez logique, cette distinction de niveaux n'en est pas moins très souvent ignorée. Quand nos décideurs politiques prennent des mesures à l'égard des personnes coupables, il ne faut pas en déduire que cela va produire inéluctablement une diminution de la maltraitance: des mesures prises exclusivement au niveau des individus, du particulier, ne peuvent prétendre régler le problème au niveau social, c'est à dire général.

Pour illustrer la façon dont cette distinction théorique se répercute sur le terrain, je vais aborder cette question sous un angle psychosocial et considérer les règles qui régissent la vie psychique et les rapports sociaux.

De par leur vie en société, les individus sont amenés à instaurer un réseau de normes, de règles qui ont pour fonction de permettre au système social de subsister. Dans nos sociétés démocratiques, l'établissement de ces règles est soumis au débat public. Chaque citoyen estimé responsable possède un droit de vote qui tend à permettre à la majorité d'élire ses représentants. Ceux-ci participent alors au processus d'élaboration ou de modifications des normes sociales. Lorsque ces normes sont édictées en lois, elles sont censées être valables pour tout citoyen.

La loi définit donc ce qui est autorisé et interdit (signalons qu'elle définit généralement les interdits, dès lors, ce qui n'est pas repris dans ceux-ci est censé être autorisé). Ainsi, les actes maltraitants ont été classés dans les comportements interdits et sanctionnables par notre société (signalons cependant que certains actes jugés maltraitants dans certaines sociétés ne le sont pas dans d'autres.).

Chaque individu étant supposé connaître la loi, il est alors de sa responsabilité de mettre en œuvre les moyens qu'il estime adéquats pour la respecter. En effet, si la loi interdit le recours à certains comportements, elle laisse aux citoyens la liberté de choisir la manière qui leur convient pour s'y conformer. En résumé, si la loi dit ce qui est autorisé ou non, elle ne dit pas comment les individus doivent s'y prendre pour la respecter, chacun fait comme il le veut. Ainsi, légalement, il est permis à un violeur de recourir à la castration chimique pour lui éviter de "reproduire" ses actes.

Lorsqu'un écart par rapport à la loi est constaté, la société sanctionne le contrevenant et tente, par là, de le contraindre à réintégrer la norme. Pendant longtemps, la question du pourquoi un individu transgressait la norme est restée secondaire mais, avec l'avènement de la psychologie et l'établissement d'un schéma "normal" pour chaque être humain, les choses ont évolué et une réponse n'a pas tardé à tomber: le non respect de la loi trouve son explication dans un dysfonctionnement psychologique individuel, voire familial. Cette explication par " l'anormalité" psychologique a permis d'apporter certaines réponses aux questions complexes qui laissent notre société dans le doute. Je m'empresserai de dire que cette explication, non seulement me semble extrêmement réductrice mais comporte également une intéressante confusion de niveaux logiques car expliquer le non respect de la loi (au travers de la maltraitance dans le cas qui nous occupe) par un trouble psychologique équivaut à chercher une réponse purement individuelle (au niveau des éléments) à un phénomène social (au niveau de la classe).

Les implications pratiques de ce raisonnement sont conséquentes car la logique veut alors que l'on soigne tous les individus maltraitants pour résoudre le problème. La confusion est manifeste mais qui s'en soucie dès lors qu'elle permet de faire porter l'unique responsabilité de l'acte maltraitant aux coupables qui n'auront plus qu'à être enchaînés au pilori de la vindicte populaire et dès lors qu'elle permet de faire l'économie du débat social qui devrait nécessairement interroger le fonctionnement même de notre société et le processus par lequel elle engendre des phénomènes de maltraitance.

Bien évidemment, mon propos n'est pas de considérer exclusivement les maltraitants comme les victimes malheureuses d'un système pervers. Comme je l'ai déjà dit, chacun a une part de liberté et de responsabilité dans la manière dont il s'y prend pour respecter ou non la loi. L'idée que je défends ici est qu'il est illusoire d'espérer avancer dans la résolution de la maltraitance tant qu'on se limitera à enfermer les coupables, que ce soit en prison où à l'asile, tant que l'on ne cherchera que des réponses individuelles à des problèmes sociaux.

Comme je l'ai signalé, cette explication psychologisante me semble réductrice. Si on adopte une épistémologie systémique, le comportement d'un individu ne sera pas expliqué par le résultat exclusif de son activité intrapsychique mais sera plutôt perçu comme la résultante d'un processus

adaptatif par rapport au milieu dans lequel il évolue. Chaque être humain s'adapte, à sa manière, à son environnement, que ce soit par la déviance, la folie ou le conformisme social. A partir du moment où l'on ne perçoit plus un acte maltraitant comme la conséquence d'un trouble psychique mais comme celle d'une coévolution entre l'individu et son environnement, la question à poser est celle de savoir quel processus social produit de la maltraitance.

Qui peut apporter une réponse à cette question? Beaucoup d'hypothèses sont possibles mais certains traits saillants semblent se dégager.

- Une société exclusivement tournée vers la performance qui abandonne les plus démunis et les contraint à vivre dans des conditions de précarité extrême et de plus en plus repliés sur eux-mêmes dans une promiscuité et une tension croissantes.

- Une société qui banalise de plus en plus la violence.

Cependant, dans la mesure où depuis toujours et dans quasiment toute société, la déviance, la maltraitance, le crime cohabitent avec la légalité, force est de constater que ces fléaux résultent probablement du simple fait de la vie en société des individus. Dès lors, il semble utopique d'espérer les éradiquer, du moins dans notre logique sociale actuelle. C'est pourquoi il serait intéressant de se questionner sur l'orientation que veut prendre notre société. Que sommes nous prêt à consentir pour produire des conditions sociales favorables à la régression de la maltraitance? Cette interrogation me paraît infiniment plus judicieuse que de laisser croire à la population qu'il est possible d'apporter une réponse définitive au problème de la maltraitance simplement en empêchant nos déviants d'agir.

Aspects individuels

Jusqu'ici, j'ai mis l'accent sur le fait qu'aborder les phénomènes de maltraitance par des mesures au niveau des déviants constitue une impasse. J'ai également tenté de montrer que toute évolution positive passera nécessairement par une réflexion globale sur le fonctionnement de notre société et par des changements structurels favorables à une diminution de ces phénomènes sociaux. Je ne voudrais pas, cependant, laisser penser qu'il faut rester sans réaction face à des crimes commis, notamment, à l'égard des enfants. Cette démarche reste bien entendu utile, dès lors que nous sommes conscients de sa portée restreinte. C'est pourquoi je voudrais, dans cette

seconde partie, aborder la complexité de ce type d'interventions car, à ce niveau aussi, la confusion est présente.

Aujourd'hui, l'action concrète revêt au moins trois formes: le contrôle social, la répression et le traitement thérapeutique pris dans son acception la plus large. Je vais donc porter mon regard sur chacun de ces points pour tenter de mettre en évidence le type de confusion qui risque de se manifester et qui guette, notamment, le travailleur social.

Lorsque notre société veut exercer un contrôle sur les citoyens afin que des phénomènes comme ceux dont il est question ici ne puissent voir le jour, on essaye d'en prédire l'occurrence avant que les faits se présentent; on tente donc de déceler les familles " potentiellement " maltraitantes. Si cette manière de procéder se révélait efficace, il suffirait d'en développer les moyens pour empêcher les individus dangereux de sévir. Malheureusement, Bateson nous montre que cette croyance est utopique.

Permettez-moi une petite métaphore pour illustrer mon propos. Bateson dit que si l'on prend une chaîne, de vélo par exemple, et que l'on exerce une tension suffisante, celle-ci se brisera. Ceci peut être prédit avec certitude, qu'elle soit fragile ou très résistante, à condition que la tension soit assez forte, la chaîne finira par se rompre. Cependant, à moins que le fabricant ait prévu un maillon plus faible conçu pour se briser en cas de tension excessive, il est impossible de prévoir lequel cédera en premier. Cela sous-entend que, si l'on peut prédire la rupture de toute chaîne soumise à pression suffisante, l'endroit de la cassure reste indéfinissable (distinction de niveaux logiques): "le générique est à notre portée, le spécifique ne l'est pas".

Revenons maintenant à notre sujet, le contrôle des familles dans lesquelles des membres sont potentiellement maltraitants. Ici aussi, le général est à notre portée, le particulier ne l'est pas. Si on admet que certaines classes sociales sont plus à même de produire de la maltraitance que d'autres¹, on peut définir,

1 En effet, ceci reste hypothétique, car si les familles des classes les plus défavorisées sont plus souvent montrées du doigt, cela ne signifie pas nécessairement qu'elles produisent plus de maltraitance, mais qu'elles sont plus soumises au regard populaire et professionnel. Ici encore, il serait intéressant de questionner les conclusions des études statistiques.

avec plus ou moins de précision, un ensemble de familles dans lesquelles des actes maltraitants ont une certaine probabilité d'apparaître. Par contre, il sera impossible de prédire où, quand et sous quelle forme ceux-ci se produiront. Ici aussi, si la cassure peut être prédite, son endroit et son moment restent aléatoires. Cette constatation nous amène, bien évidemment, à repenser le rôle d'agents de contrôle que doivent remplir bon nombre de travailleurs sociaux. Qu'ils soient délégués des Services de l'Aide à la Jeunesse ou des Services de Protection Judiciaire, intervenants sociaux des services de première ligne ou des services de l'aide spécialisée, ils ne peuvent jouer qu'un rôle minime si l'objectif de leur intervention est d'éviter l'apparition de faits de maltraitance. Revenons un court instant à notre exemple de la chaîne. Il faudrait, pour détecter le maillon le plus faible, placer, sur chacun d'eux, un appareil permettant le calcul de la résistance, et ce, durant toute la durée de l'expérience. Donc, pour éviter l'apparition de maltraitance dans un échantillon de familles suspectes, il faudrait installer un agent de contrôle dans chaque famille de manière permanente dans la mesure où, contrairement à notre exemple, l'expérience est ici perpétuelle. Ajoutons à cela, les questions éthiques et légales d'une surveillance rapprochée de personnes qui n'ont pas "encore" commis d'acte délictueux. Peut-on se permettre, au nom du bien-être général, de stigmatiser des individus ou des familles - sans donner le droit à la présomption d'innocence - et exercer à leur égard la répression avant la faute.

Il est manifeste que la seule méthode permettant de garantir qu'aucun acte de maltraitance ne sera commis consiste en l'éloignement des victimes potentielles. Autant dire que cela nécessiterait la réouverture de très nombreuses institutions d'hébergement. Quoi qu'il en soit, lorsqu'un service social reçoit mandat, implicite où explicite, de contrôler une famille "à risques", il est placé dans une position intenable car il ne pourra jamais garantir quoi que ce soit.

Je pense que si cette distinction entre général et particulier était mieux connue, on verrait moins, notamment dans les médias, d'accusations portant sur des magistrats ou des travailleurs sociaux lorsque des faits graves se produisent dans des familles dont ils ont la charge: on ne peut les accuser de ne pas avoir prédit l'imprévisible.

Pour en terminer avec ce thème, signalons que nos politiciens - qui n'ont, apparemment pas conscience de cette impossibilité à empêcher les faits de se

produire par le contrôle social - font encore "plus de la même chose" et ce, en incitant les citoyens à la délation. Les risques de ce genre de pratiques ne sont pas à minimiser car, lorsque toute personne n'ayant pas révélé des faits suspects pourra être tenue pour responsable et condamnée², nous serons proches du maccarthysme et de la "chasse aux sorcières" qui imposaient à chaque citoyen américain de dénoncer tout individu supposé être communiste. Le prix à payer pour une illusion de contrôle sera alors l'apparition d'un climat social totalement imprégné de méfiance et de repli sur soi qui ne pourrait qu'être propice à un développement encore plus grand de la maltraitance intra familiale.

La délation, qui vise à accroître le contrôle sur les personnes, est également censée accentuer la pression sur les maltraitants potentiels, avec l'espoir qu'elle soit suffisante pour occasionner une diminution des délits. Ceci m'amène, tout naturellement, à la question de la répression, qui constitue le deuxième point de cette seconde partie.

C'est, une nouvelle fois, Gregory Bateson qui va nous permettre de comprendre pourquoi la répression des actes ne peut constituer une réponse efficace à la lutte contre la maltraitance. Depuis toujours, les sociétés ont sanctionné les actes délictueux, depuis toujours les délits existent. Le pas est donc aisé pour avancer que la répression n'est pas la réponse à la délinquance, prise dans son acception la plus large, dès lors qu'elle n'a jamais réussi à l'enrayer.

Encore une fois, il s'agit d'une confusion de niveaux de réponse. Voyons une nouvelle histoire batesonienne pour introduire le sujet: les rats ont une propension naturelle à l'exploration et certains biologistes ont cherché, dans un cadre expérimental, à abolir cette tendance. Pour ce faire, ils ont soumis une série de boîtes à la curiosité des rongeurs, certaines d'entre elles produisant une décharge électrique lorsque les animaux tentaient de les inspecter. Ce dispositif était censé, par des renforcements négatifs, atténuer la tendance

2 Signalons que la Ministre Présidente de la Communauté Française a déjà tenté d'imposer aux travailleurs sociaux l'obligation de signaler toute suspicion de maltraitance afin d'établir des listes de familles à risques. Cette proposition a, jusqu'à présent, été rejeté par le monde du travail social, mais jusqu'à quand?

exploratoire des rats. Le résultat ne fut pas du tout celui escompté et les animaux continuèrent, sans relâche, à aller de boîte en boîte. Quelle est donc l'explication de cet étrange phénomène? La tendance exploratoire est d'un niveau logique supérieur à celui de l'acte d'exploration. Ainsi, la décharge électrique donne au rat une information importante, à savoir que la boîte explorée ne doit plus l'être. Dès lors, l'exploration en tant que telle a été fructueuse. Ceci explique pourquoi l'expérience ne produit en rien l'effet espéré. Bateson étend cette expérience au crime - qu'il définit comme une "manière d'organiser ses actes" - qui ne pourra être supprimé par la punition des actes qui en sont la manifestation. Ainsi, accroître la répression des actes criminels (dont les actes maltraitants font partie) ne pourra jamais constituer une réponse significative à la criminalité. En fait, que risque-t-il de se passer lorsqu'un individu maltraitant est arrêté et puni? Il peut faire un nouvel apprentissage, celui qu'il n'a pas été suffisamment subtil pour échapper à la répression. Dès lors, la prochaine fois qu'il voudra commettre un délit, il saura qu'il doit mieux réfléchir à la manière de s'y prendre pour éviter les conséquences négatives. Bien sûr, il arrive que la répression ait un impact positif sur certains individus mais il est peu probable qu'elle ait la même influence sur des personnes agissant de manière répétitive et présentant une certaine manière d'organiser leurs actes.³

Imaginons des parents qui ont l'habitude de recourir à la punition corporelle pour éduquer leur enfant. Si, suite à une plainte, ils sont interpellés par la justice ou les forces de l'ordre, quel type d'apprentissage feront-ils? Il est bien sûr possible qu'ils prennent conscience de l'inadéquation de leur attitude, mais s'ils utilisent ces schémas "éducatifs" de façon répétitive, c'est probablement parce que , d'une manière où d'une autre, cela leur convient ou qu'ils n'envisagent pas d'autres moyens éducatifs. Si tel est le cas, ils peuvent en dédire que la punition qui a provoqué la plainte était trop "visible", ce qui risque de les amener à être plus subtils dans leur manière de punir et non, comme espéré, à moins punir leur fils. Là encore, cette façon de décoder les phénomènes humains peut paraître défaitiste, mais les questions humaines doivent s'appréhender dans leur complexité si l'on ne veut pas jouer l'autruche et répéter des solutions inadéquates qui feront la part belle à des solutions extrémistes.

3 Le taux de récidive après emprisonnement en témoigne quotidiennement.

Je voudrais terminer ce rapide tour de la question en abordant la dimension thérapeutique car elle constitue un des moyens les plus en vogue, aujourd'hui, pour intervenir auprès des individus stigmatisés. Pourtant, dans la plupart des cas, les "bénéficiaires" de la thérapie se montrent peu réceptifs à l'aide qui leur est proposée ou imposée. Je vais essayer de montrer comment il se fait qu'il en soit ainsi.

La psychologie définit des normes de santé mentale et par conséquent, des écarts par rapport à celles-ci. Signalons que ces normes n'ont aucune légalité. Elles sont issues d'un courant de pensée dont les théories, si elles se sont répandues dans la société, n'ont pas pour autant force de loi. La tendance actuelle est à l'établissement d'un lien causal entre non respect de la loi et troubles psychologiques. Tout individu normal respectant la loi, celui qui l'enfreint est par conséquent "anormal" et doit donc être soigné. Il s'ensuit un processus de plus en plus visible par lequel la thérapie se substitue à la justice, les individus maltraitants étant envoyés chez un psychothérapeute.

Ce raisonnement, en apparence inattaquable, est, en fait, parfaitement paradoxal car il place le coupable dans une position totalement intenable. A partir du moment où l'on a décrété qu'il était nécessairement malade, de deux choses l'une: - soit il est conscient de son trouble psychologique, dès lors il est utile qu'une aide soit mise à sa disposition.

- soit il réfute qu'il a un problème psychologique, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en a pas, mais simplement que celui-ci n'est pas encore apparu à sa conscience, ce qui explique pourquoi il refuse de se faire soigner.

En somme, chaque individu maltraitant désirerait, en son for intérieur, être soigné. Il suffit alors de l'aider à prendre conscience de son problème pour qu'il accepte la consultation psychologique. En conséquence de ce raisonnement, qu'il reconnaisse être malade ou non, le maltraitant est contraint de consulter. C'est donc en postulant que toute personne hors normes qui refuse de se faire soigner a refoulé son problème au niveau inconscient, que certains spécialistes ont résolu la question de la non participation des patients à la démarche psychothérapeutique.

Si l'on adopte une épistémologie non normative telle que nous la défendons en thérapie brève, on se refusera à décréter que toute personne coupable de déviance a nécessairement un problème psychologique. Le non respect de ce qui a été consensuellement défini comme acceptable par la majorité ne révèle

en rien un trouble psychologique. On comprendra alors mieux le fait qu'une majorité de ces "déviant" réfute l'idée d'entrer dans un processus thérapeutique puisqu'en réalité, c'est la société qui est demandeuse. C'est elle qui désire voir ces individus cesser leurs agissements. En fin de compte, c'est une question de survie du système qui se dégage ici car, si la société n'arrive pas, d'une manière où d'une autre, à canaliser ses déviants, son fonctionnement sera rapidement mis à mal. En d'autres termes, nous dirons que c'est la société qui se trouve confrontée à un problème et non les déviants.

Finalement, la question est moins de savoir si un individu souffre ou non d'un trouble psychique ou familial que de s'interroger sur sa position par rapport à la thérapie. Est-il ou non demandeur d'une aide? Ceci, c'est à lui de le définir et non au spécialiste qui voudrait lire, dans ses actes illicites, un appel au secours ou toute autre interprétation psychologisante.

Ce n'est qu'à ce prix que la psychothérapie pourra trouver une place honorable dans l'accompagnement des déviants. Lorsqu'elle reconnaîtra les limites de son action et acceptera de prendre la place qui est la sienne, c'est à dire d'intervenir à partir du moment où une demande émerge dans le chef du patient.

Bien sûr, le travail thérapeutique a également une place à prendre dans l'intervention sous contrainte. Il doit cependant être assorti de conditions strictes, à savoir que, si le thérapeute ou le travailleur social peut oeuvrer à l'émergence d'une demande chez le patient, il doit aussi accepter que celle-ci n'apparaisse pas. Auquel cas il doit pouvoir interrompre son intervention. A ce moment se posera à l'autorité contraignante la question de l'orientation à prendre. Pourra-t-elle renoncer à la mesure thérapeutique afin de définir d'autres moyens d'intervention? Ce changement d'orientation pourra-t-il être réalisé sans que la responsabilité de ce qui arrive soit portée par le travailleur social? Dans ce contexte, un grand nombre d'enjeux relationnels risquent de parasiter le processus de régulation mis en place par la société: confiance entre services, entre professionnels, divergences méthodologiques...

Il apparaît donc que la non demande quasi généralisée des déviants contraints de consulter doit placer l'intervention thérapeutique à une place humble dans l'éventail dont dispose la société pour réguler les actes maltraitants.

Conclusion

Les lignes qui précèdent visent à montrer que s'attaquer à un problème aussi complexe que la maltraitance constitue un défi de taille et que les confusions nous guettent. La distinction entre le général et le particulier est capitale si l'on veut éviter d'entretenir des illusions.

Toute intervention sérieuse doit poser la question de manière globale et interroger notre fonctionnement social. Les quelques pistes proposées en fin de première partie ne constituent qu'une ébauche de réflexion et l'essentiel reste à faire. Ensuite seulement le travail au niveau individuel pourra prendre la place qui lui est due et non celle de solution exclusive comme c'est le cas actuellement. A ce stade aussi les difficultés sont nombreuses: le contrôle social et la répression ne constituent guère une garantie. Le premier risque d'accroître le climat de méfiance entre les citoyens et de provoquer un relâchement encore plus grand du lien social sans compter le rôle de délateur qu'il risque de faire jouer aux travailleurs sociaux. Le second risque d'induire une forme de maltraitance plus pernicieuse et moins visible. Ajoutons à cela que l'inefficacité de ses mesures obligera les politiciens à accroître la rigueur de celles-ci en valorisant la délation et l'hyper-répression. Ils répondront alors aux attentes des partis les plus extrémistes et favoriseront le développement d'une société de moins en moins démocratique. Enfin, la démarche thérapeutique ne peut prendre qu'une place réduite - mais importante si elle tient compte des restrictions explicitées plus haut - dans la résolution de ce type de problématique.

Je suis bien conscient qu'après ces quelques pages la désillusion guette le lecteur mais l'évolution n'est-elle pas à ce prix? Avant d'obtenir les bonnes réponses n'est-il pas primordial de poser les bonnes questions?

*Paru dans la revue, Travailler le social - Institut Cardijn 1996/1997
« Maltraitance, le rôle difficile et ambigu des intervenants »*

BIBLIOGRAPHIE

Gregory BATESON:

La Nature et la Pensée, Editions du Seuil, Paris, 1984.

Vers une Ecologie de l'esprit, t. I 1977 t II 1980, Editions du Seuil, Paris,

Jean-Jacques WITTEZAELE:

La relation thérapeutique et les techniques paradoxales , Syllabus de cours non publié. 1995.